NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE TRESOR

Nature juridique FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine Du Marché Des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18018 en date du 16/04/2018.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Mr. Mostafa HASSANI en sa qualité de Directeur Général Délégué, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VALORIS MANAGEMENT

Tel: 05 22 28 97 60 Fax: 05 22 98 06 05

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP EMERGENCE TRESOR

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038127

- Date et référence de l'agrément : 02/02/2018, GP18007

- Date de création : **05/03/2018**

- Siège social : 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

- Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : 01/01 au 31/12

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT représentée par Mr.

Mostafa HASSANI

- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60
CAPITAL GESTION GROUP	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60

- Commissaire aux comptes : KPMG représentée par Aziz El Khattabi

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

: 0.5 (inclus)

- Classification : **Monétaire.**

- Sensibilité min : 0 (exclu)

- Indice de référence : TMP au jour le jour (taux moyen pondéré) sur le marché interbancaire publié par bank almaghreb.

- Objectifs de gestion : Offrir aux souscripteurs un rendement supérieur au taux moyen pondéré sur le marché interbancaire (TMP au jour le jour) tout en assurant la sécurité et la liquidité des placements des porteurs de parts.

- Stratégie d'investissement :

Sensibilité max

La totalité de l'actif du FCP, hors titres « OPCVM monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue entant que cessionnaire et liquidités, sera en permanence investi en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances émis ou garantis par l'Etat de durée initiale ou résiduelle inférieur à un an. Le FCP ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM «

contractuels ». Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Titres de créances négociables;
- Obligations privées;
- Dépôt à terme;
- Bon de caisse;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements en Capital Risque (OPCR);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)
- Contrats financiers tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds effectuera aussi des opérations de prêt/emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

- Durée de placement recommandée : 1 jour à 3 mois
- Souscripteurs concernés : Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dés publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré ou, Si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Le « FCP EMERGENCE TRESOR» est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93 213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 0% hors taxe du montant souscrit.
 - Commission de rachat maximale :
 - O Au maximum à 0% hors taxe du montant racheté.
 - Cas d'exonération :
 - o à la discrétion du réseau placeur..
- Frais de gestion :

0

2% HT au maximum. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion Taux Frais de gestion - (1) Frais publications Selon les tarifs fixés par le journal - (2) Commissaire aux comptes 18 000 dh HT - (3) Commissions AMMC 0,025% HT - (4) Dépositaire 0,03% HT - (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur - Prestations de VALORIS Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5) **MANAGEMENT**